

20	21/08/2019	BE 0882.474.326	18	EUR		
NAT.	Date du dépôt	N°	P.	D.	19509.00505	A 1.1

**COMPTES ANNUELS ET AUTRES DOCUMENTS À
DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS**

DONNÉES D'IDENTIFICATION (à la date du dépôt)

Dénomination: **VENYO EUROPE**

Forme juridique: Société anonyme

Adresse: Avenue Jean Mermoz

N°: 3A

Boîte:

Code postal: 6041

Commune: Gosselies

Pays Belgique

Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de l'entreprise de: Hainaut, division Charleroi

Adresse Internet:

Numéro d'entreprise

BE 0882.474.326

Date du dépôt de l'acte constitutif ou du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts.

08-03-2018

COMPTES ANNUELS EN EUROS approuvés par l'assemblée générale du

20-06-2019

et relatifs à l'exercice couvrant la période du

01-01-2018

au

31-12-2018

Exercice précédent du

01-01-2017

au

31-12-2017

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont identiques à ceux publiés antérieurement.

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet:

A 2.2, A 6.2, A 6.5, A 6.6, A 6.7, A 7.1, A 7.2, A 8, A 9, A 11, A 13, A 14, A 15, A 16, A 17, A 18, A 19

N°	BE 0882.474.326		A 2.1
----	-----------------	--	-------

**LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS
ET COMMISSAIRES ET DÉCLARATION
CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION
OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE**

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES

LISTE COMPLÈTE des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de l'entreprise

CORNET FABRICE

Dreve de la Source 7
6210 Frasnes-lez-Gosselies
BELGIQUE

Début de mandat: 27-06-2018

Fin de mandat: 10-06-2022

Administrateur

REGOUT Dominique

Rue des Fusillés 1
6041 Gosselies
BELGIQUE

Début de mandat: 02-06-2016

Fin de mandat: 11-06-2021

Administrateur

MARIAN Olivier

Avenue des Genêts 12
1640 Rhode-Saint-Genèse
BELGIQUE

Début de mandat: 30-06-2017

Fin de mandat: 11-06-2021

Administrateur

WEB O NET

BE 0470.267.480
Rue de la Chapelle 11
1490 Court-Saint-Etienne
BELGIQUE

Début de mandat: 27-06-2018

Fin de mandat: 11-06-2021

Administrateur délégué

Représenté directement ou indirectement par:

BRONCHART Grégory

Rue de la Chapelle 11
1490 Court-Saint-Etienne

SWEET ZAZOE

BE 0896.109.754
Avenue Alphonse XIII 29
1180 Uccle
BELGIQUE

N°	BE 0882.474.326		A 2.1
----	-----------------	--	-------

Début de mandat: 10-06-2016

Fin de mandat: 11-06-2021

Administrateur

Représenté directement ou indirectement par:

LEMAIRE Vincent

Avenue Alphonse XIII 29

1180 Uccle

COMPTES ANNUELS

BILAN APRÈS RÉPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF				
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT		20		
ACTIFS IMMOBILISÉS		21/28	<u>3.804.791</u>	<u>2.910.319</u>
Immobilisations incorporelles	6.1.1	21	1.346.477	804.082
Immobilisations corporelles	6.1.2	22/27	2.458.204	2.106.127
Terrains et constructions		22	117.791	120.884
Installations, machines et outillage		23	95.567	119.602
Mobilier et matériel roulant		24	46.981	32.423
Location-financement et droits similaires		25	18.056	29.179
Autres immobilisations corporelles		26	2.179.808	1.804.039
Immobilisations en cours et acomptes versés		27		
Immobilisations financières	6.1.3	28	110	110
ACTIFS CIRCULANTS		29/58	<u>3.020.712</u>	<u>1.326.189</u>
Créances à plus d'un an		29		
Créances commerciales		290		
Autres créances		291		
Stocks et commandes en cours d'exécution		3	176.446	71.480
Stocks		30/36	176.446	71.480
Commandes en cours d'exécution		37		
Créances à un an au plus		40/41	133.894	362.801
Créances commerciales		40	55.185	400
Autres créances		41	78.709	362.401
Placements de trésorerie		50/53		
Valeurs disponibles		54/58	2.706.593	891.062
Comptes de régularisation		490/1	3.780	846
TOTAL DE L'ACTIF		20/58	6.825.503	4.236.508

COMPTE DE RÉSULTATS

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Produits et charges d'exploitation				
Marge brute d'exploitation (+)/(-)		9900	-752.080	-596.071
Dont: produits d'exploitation non récurrents		76A	4.150	
Chiffre d'affaires		70		
Approvisionnements, marchandises, services et biens divers		60/61		
Rémunérations, charges sociales et pensions (+)/(-)	6.4	62	680.198	892.995
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630	579.691	430.628
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises) (+)/(-)		631/4		
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises) (+)/(-)		635/8		
Autres charges d'exploitation		640/8	16.377	8.754
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)		649		
Charges d'exploitation non récurrentes		66A	195	
Bénéfice (Perte) d'exploitation (+)/(-)		9901	-2.028.541	-1.928.448
Produits financiers	6.4	75/76B	1.985	448
Produits financiers récurrents		75	1.985	448
Dont: subsides en capital et en intérêts		753		
Produits financiers non récurrents		76B		
Charges financières	6.4	65/66B	33.258	33.253
Charges financières récurrentes		65	33.258	33.253
Charges financières non récurrentes		66B		
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts (+)/(-)		9903	-2.059.814	-1.961.252
Prélèvements sur les impôts différés		780		
Transfert aux impôts différés		680		
Impôts sur le résultat (+)/(-)		67/77	27	119
Bénéfice (Perte) de l'exercice (+)/(-)		9904	-2.059.841	-1.961.372
Prélèvements sur les réserves immunisées		789		
Transfert aux réserves immunisées		689		
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter (+)/(-)		9905	-2.059.841	-1.961.372

AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

		Codes	Exercice	Exercice précédent
Bénéfice (Perte) à affecter	(+)/(-)	9906	-7.694.468	-6.784.555
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-)	9905	-2.059.841	-1.961.372
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent	(+)/(-)	14P	-5.634.627	-4.823.183
Prélèvements sur les capitaux propres		791/2	4.000.005	1.149.928
Affectations aux capitaux propres		691/2		
au capital et aux primes d'émission		691		
à la réserve légale		6920		
aux autres réserves		6921		
Bénéfice (Perte) à reporter	(+)/(-)	14	-3.694.463	-5.634.627
Intervention d'associés dans la perte		794		
Bénéfice à distribuer		694/7		
Rémunération du capital		694		
Administrateurs ou gérants		695		
Employés		696		
Autres allocataires		697		

N°	BE 0882.474.326	A 6.1.1
----	-----------------	---------

ANNEXE
ETAT DES IMMOBILISATIONS

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Acquisitions, y compris la production immobilisée

Cessions et désaffectations

Transferts d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Actés

Repris

Acquis de tiers

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

Transférés d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

Codes	Exercice	Exercice précédent
8059P	XXXXXXXXXXX	1.726.211
8029	746.456	
8039		
8049		
8059	2.472.668	
8129P	XXXXXXXXXXX	922.129
8079	204.061	
8089		
8099		
8109		
8119		
8129	1.126.191	
21	1.346.477	

N°	BE 0882.474.326	A 6.1.2
----	-----------------	---------

	Codes	Exercice	Exercice précédent
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8199P	XXXXXXXXXXXX	2.740.912
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8169	765.056	
Cessions et désaffectations	8179	41.500	
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8189		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8199	3.464.468	
Plus-values au terme de l'exercice	8259P	XXXXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8219		
Acquises de tiers	8229		
Annulées	8239		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8249		
Plus-values au terme de l'exercice	8259		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8329P	XXXXXXXXXXXX	634.785
Mutations de l'exercice			
Actés	8279	375.630	
Repris	8289	4.150	
Acquis de tiers	8299		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8309		
Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8319		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8329	1.006.265	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	22/27	2.458.204	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8395P	XXXXXXXXXXXX	110
Mutations de l'exercice			
Acquisitions	8365		
Cessions et retraits	8375		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8385		
Autres mutations	(+)/(-) 8386		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8395	110	
Plus-values au terme de l'exercice	8455P	XXXXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8415		
Acquises de tiers	8425		
Annulées	8435		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8445		
Plus-values au terme de l'exercice	8455		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8525P	XXXXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8475		
Reprises	8485		
Acquises de tiers	8495		
Annulées à la suite de cessions et retraits	8505		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8515		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8525		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8555P	XXXXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice	(+)/(-) 8545		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8555		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	28	110	

N°	BE 0882.474.326	A 6.3
----	-----------------	-------

ETAT DES DETTES

VENTILATION DES DETTES À L'ORIGINE À PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DURÉE RÉSIDUELLE

Total des dettes à plus d'un an échéant dans l'année

Codes	Exercice
42	358.894
8912	3.353.336
8913	1.289.407

Total des dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir

Total des dettes ayant plus de 5 ans à courir

DETTES GARANTIES

Dettes garanties par les pouvoirs publics belges

Dettes financières

8921

Etablissements de crédit, dettes de location-financement et dettes assimilées

891

Autres emprunts

901

Dettes commerciales

8981

Fournisseurs

8991

Effets à payer

9001

Acomptes reçus sur commandes

9011

Dettes salariales et sociales

9021

Autres dettes

9051

Total des dettes garanties par les pouvoirs publics belges

9061

Dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de l'entreprise

Dettes financières

8922

Etablissements de crédit, dettes de location-financement et dettes assimilées

892

Autres emprunts

902

Dettes commerciales

8982

Fournisseurs

8992

Effets à payer

9002

Acomptes reçus sur commandes

9012

Dettes fiscales, salariales et sociales

9022

Impôts

9032

Rémunérations et charges sociales

9042

Autres dettes

9052

Total des dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de l'entreprise

9062

RÉSULTATS

PERSONNEL ET FRAIS DE PERSONNEL

Travailleurs pour lesquels l'entreprise a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel

Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein

PRODUITS ET CHARGES DE TAILLE OU D'INCIDENCE EXCEPTIONNELLE

Produits non récurrents

Produits d'exploitation non récurrents

Produits financiers non récurrents

Charges non récurrentes

Charges d'exploitation non récurrentes

Charges financières non récurrentes

RÉSULTATS FINANCIERS

Intérêts portés à l'actif

Codes	Exercice	Exercice précédent
9087	17,3	16,4
76	4.150	
76A	4.150	
76B		
66	195	
66A	195	
66B		
6503		

N°	BE 0882.474.326	A 6.8
----	-----------------	-------

RÈGLES D'ÉVALUATION

Annexe au règles d'évaluation

Principes Généraux

Les règles d'évaluation sont établies conformément aux dispositions à l'arrêté royal du 30 janvier 2001 portant exécution du Code des sociétés.

Les comptes annuels doivent donner une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de la société.

Chaque élément du patrimoine fait l'objet d'une évaluation distincte.

Les évaluations doivent répondre aux critères de prudence, de sincérité et de bonne foi.

Il doit être tenu compte de tous les risques prévisibles, des pertes éventuelles et des dépréciations qui ont pris naissance au cours de l'exercice auquel les comptes annuels se rapportent ou au cours d'exercices antérieurs, même si ces risques, pertes ou dépréciations ne sont connus qu'entre la date de clôture des comptes annuels et la date à laquelle ils sont arrêtés par l'organe d'administration de la société.

Dans les cas où, à défaut de critères objectifs d'appréciation, l'estimation des risques prévisibles, des pertes éventuelles et des dépréciations est inévitablement aléatoire, il en est fait mention dans l'annexe aux comptes annuels si les montants en cause sont importants.

Il doit être tenu compte des charges et produits afférents à l'exercice ou à des exercices antérieurs, sans considération de la date de paiement ou d'encaissement de ces charges et produits, sauf si l'encaissement effectif de ces produits est incertain.

Si les produits ou les charges sont influencés de façon importante par des produits et des charges imputables à un autre exercice, il en est fait mention dans l'annexe.

Toute opération libellée en devise est convertie en euro au cours du jour de la réalisation de l'opération, ou à une date très proche. Le paiement de l'opération donne lieu à la comptabilisation d'une éventuelle différence de change sous les charges ou les produits financiers.

A la date de clôture des comptes annuels, les créances, placements de trésorerie, valeurs disponibles et dettes sont estimés en euro au cours en vigueur à cette date de clôture. Les pertes par rapport aux montants comptabilisés sont enregistrées sous les écarts de conversion de devises sous les charges financières ; les gains sont reportés sous les comptes de régularisation de passif. Ces ajustements de fin d'exercice ne sont pas comptabilisés si les écarts sont négligeables.

Les éléments de l'actif sont évalués à leur valeur d'acquisition, prix d'acquisition ou coût de revient, et sont portés au bilan pour cette même valeur, déduction faite des amortissements et réductions de valeur y afférents.

Le prix d'acquisition comprend, outre le prix d'achat, les frais accessoires tels que les impôts non récupérables et les frais de transport.

Le coût de revient est calculé conformément aux dispositions de l'article 37 de l'arrêté royal du 30 janvier 2001.

Les frais accessoires relatifs à l'acquisition d'immobilisations financières et de placements de trésorerie sont pris en charge par le compte de résultats de l'exercice au cours duquel ils ont été exposés.

Le petit outillage ainsi que les approvisionnements, qui sont constamment renouvelés et dont la valeur d'acquisition est négligeable par rapport au total du bilan, peuvent être portés à l'actif pour une valeur fixe si leur quantité, leur valeur et leur composition ne varient pas sensiblement d'un exercice à l'autre. Dans ce cas, le prix du renouvellement de ces éléments est porté sous les charges d'exploitation.

Les amortissements et les réductions de valeur doivent être comptabilisés systématiquement et ne peuvent dépendre du résultat de l'exercice.

Les provisions pour risques et charges ont pour objet de couvrir des pertes ou charges nettement circonscrites quant à leur nature, mais qui, à la date de clôture de l'exercice, sont probables ou certaines, mais indéterminées quant à leur montant.

Les règles d'évaluation font l'objet d'une application constante. Toutefois, elles peuvent être adaptées au cas où, à la suite d'une modification importante des activités de l'entreprise, de la structure de son patrimoine ou des circonstances externes, les règles d'évaluation antérieurement suivies ne permettent plus de donner une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société.

Les règles d'évaluation qui précèdent sont établies dans une perspective de continuité des activités de la société.

Dans les cas où la société renonce à poursuivre ses activités ou lorsque la perspective de continuité de ses activités ne peut être maintenue, les règles d'évaluation sont adaptées en conséquence et, notamment :

- les frais d'établissement doivent être complètement amortis ;
- les immobilisations et les actifs circulants font, le cas échéant, l'objet d'amortissements ou de réduction de valeur additionnels pour en ramener la valeur comptable à la valeur probable de réalisation ;
- des provisions sont comptabilisées pour faire face aux charges inhérentes à la cessation des activités, notamment au coût des indemnités à verser au personnel.

Règles Particulières

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur valeur d'acquisition.

Les prestations du personnel et des consultants externes directement affectées à cette activité sont reprises dans un tableau, et valorisées sur base du coût société de chaque personne concernée.

Les immobilisations incorporelles sont amorties à partir de leur année d'acquisition au taux linéaire de 10 % et sur toute la durée de l'exercice comptable quelle que soit la date d'acquisition.

Les immobilisations incorporelles autres que celles acquises de tiers ne sont portées à l'actif pour leur coût de revient que dans la mesure où celui-ci ne dépasse pas une estimation prudemment établie de la valeur d'utilisation de ces immobilisations ou de leur rendement futur pour la société.

Immobilisations corporelles

- Aménagements constructions : 10%
- Installations : de 10% à 25%
- Outillage : de 20% à 25%
- Matériel labo : 25%
- Matériel bureau : de 20% à 33%
- Matériel informatique : 33%
- Matériel roulant : 20%
- Simulateurs : 10%

Les investissements achetés à l'état d'occasion font l'objet d'amortissements plus rapides, selon l'état du matériel.

Les immobilisations font l'objet d'amortissements complémentaires ou exceptionnels lorsque, en raison de leur altération ou de modifications des circonstances économiques ou technologiques, leur valeur comptable dépasse leur valeur d'utilisation pour l'entreprise.

N°	BE 0882.474.326	A 6.8
----	-----------------	-------

Les amortissements ne peuvent faire l'objet d'une reprise que si, à raison de modifications des circonstances économiques ou technologiques, le plan d'amortissement antérieurement pratiqué s'avère avoir été trop rapide.

Les droits d'usage dont l'entreprise dispose sur des immobilisations corporelles en vertu de contrats de location-financement ou de contrats similaires sont portés à l'actif à concurrence de la partie des versements échelonnés prévus au contrat, représentant la reconstitution en capital de la valeur du bien.

Immobilisations financières

Les participations et les actions portées sous la rubrique "Immobilisations financières" font l'objet de réductions de valeur en cas de moins-value ou de dépréciation durable justifiées par la situation, la rentabilité ou les perspectives de la société dans laquelle la participation ou les actions sont détenues.

Les créances, notamment les cautionnements versés en numéraire, portées sous les immobilisations financières font l'objet de réductions de valeur si leur remboursement à l'échéance est en tout ou en partie incertain ou compromis.

Les cautionnements en numéraire sont évalués à leur valeur nominale.

Stocks et commandes en cours d'exécution

Les en-cours de fabrication comptabilisent

- les dépenses acquises de tiers pour la fabrication des simulateurs, lors de leur utilisation pour la fabrication, avant qu'ils ne soient associés à un simulateur précis (à ce moment ces dépenses sont alors immobilisées dans l'immobilisation corporelle relative au simulateur concerné) ;
- à leur valeur d'acquisition individuelle ;
- à l'exclusion de tout ou partie de frais indirects de production et des coûts de main d'œuvre ;
- à l'exclusion des charges d'intérêt dans le coût de revient.

Les stocks comptabilisent, à leur valeur d'acquisition, les dépenses acquises de tiers non encore associées à des en-cours de fabrication.

Créances commerciales et autres créances

Sont classés sous ces rubriques, outre les créances dont le titre juridique est né, les produits à recevoir, nés au cours de l'exercice ou d'un exercice antérieur, qui n'ont pas donné naissance à un titre juridique de créance mais dont le montant est déterminé ou susceptible d'être estimé avec précision.

Les créances sont portées au bilan à leur valeur nominale.

Elles font l'objet de réductions de valeur si leur remboursement à l'échéance est en tout ou en partie incertain ou compromis.

Les réductions de valeurs seront actées suivant le caractère douteux ou non de la créance.

Les soldes créditeurs des comptes clients sont, à la date de clôture des comptes, transférés sous les dettes commerciales si leur total est significatif.

Valeurs disponibles

La trésorerie active est comptabilisée à son montant nominal. Elle englobe à la fois la trésorerie disponible et les placements courants de trésorerie.

Les placements de trésorerie et les valeurs disponibles font l'objet de réductions de valeur lorsque leur valeur de réalisation à la date de clôture de l'exercice est inférieure à leur valeur d'acquisition.

Dettes

Ces dettes sont enregistrées à la valeur nominale en respectant les classifications du plan comptable.

Les soldes débiteurs sont, à la date de clôture des comptes, reclassés sous les créances à l'actif du bilan, s'ils représentent des montants significatifs.

Les dettes sociales et salariales doivent couvrir toutes les dettes visées, y compris les provisions pour pécules de vacances et toutes primes et gratifications dues aux travailleurs.

Les emprunts bancaires sont comptabilisés au montant net obtenu. Les charges financières sont prises en charges sur la durée de mise à disposition des crédits.

Comptes de régularisation

Cette rubrique comporte notamment :

- les charges à reporter, c'est-à-dire les prorata de charges exposées au cours de l'exercice ou d'un exercice antérieur mais qui sont à rattacher à un ou plusieurs exercices ultérieurs ;
- les produits acquis, c'est-à-dire les prorata de produits qui n'échoiront qu'au cours d'un exercice ultérieur mais qui sont à rattacher à un exercice écoulé ;
- les charges à imputer, c'est-à-dire les prorata de charges qui n'échoiront qu'au cours d'un exercice ultérieur mais qui sont à rattacher à un exercice écoulé ;
- les produits à reporter, c'est-à-dire les prorata de produits perçus au cours de l'exercice ou d'un exercice antérieur, qui sont à rattacher à un exercice ultérieur.

Compte de résultats

Les avances récupérables éventuellement reçues d'un pouvoir public sont comptabilisées à leur valeur nominale en tant que produit d'exploitation au compte 74.

Acté dans le procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 20 août 2019

N°	BE 0882.474.326		A 6.9
----	-----------------	--	-------

AUTRES INFORMATIONS À COMMUNIQUER DANS L'ANNEXE

Annexe aux comptes annuels 2018 relative aux droits et engagements hors bilan

Engagements dans le compte BE41 3631 0515 4710

Garantie locative : en cours de 27.075,45 € - échéance 01/05/2025 - bénéficiaire Ascencio SCA

Prêts à tempérament ING

- Privilèges du vendeur particuliers aux opérations à tempérament numéros 05998368-82 et 06020702-09
- Garantie SOWALFIN à concurrence de 50% des opérations à tempérament numéros 06500925-82 et 06556989-80

Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 20 juin

2ème résolution : l'Assemblée approuve l'affectation du résultat telle que proposée par le Conseil d'Administration avec une majorité de 100%, soit une perte de 2.059.841,27 € répartie de la manière suivante :

- Perte reportée à l'issue de l'AGE du 10/08/2018 : 1.634.622,05 €
 - Perte reportée de l'exercice précédent : 5.634.627,05 €
 - Réduction des pertes reportées (réduction de capital au 10/08/2018) : 4.000.005,00 €
- Perte à reporter : 3.694.463,32 €

3ème résolution : l'Assemblée accorde la décharge aux Administrateurs (Monsieur Fabrice Cornet, Monsieur Olivier Marian, Monsieur Dominique Regout, Sweet Zazoe sprl et web-o-net sprl) pour l'exécution de leur mandat au cours de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2018, avec une majorité de 100%.

4ème résolution : l'Assemblée décide, avec une majorité de 100%, de renouveler, avec effet immédiat, le mandat de Monsieur Fabrice Cornet, en sa qualité d'Administrateur de la Société, jusqu'à l'issue de l'AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2021.

6ème résolution : à la lecture du rapport spécial établi par le Conseil d'Administration, conformément à l'article 96°6 du Code des sociétés, l'Assemblée décide la poursuite des activités de la Société, avec une majorité de 100%.

BILAN SOCIAL

Numéros des commissions paritaires dont dépend l'entreprise:

Travailleurs pour lesquels l'entreprise a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel

Au cours de l'exercice et de l'exercice précédent	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP)	3P. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP)
		(exercice)	(exercice)	(exercice)	(exercice précédent)
Nombre moyen de travailleurs	100	17,3		17,3	16,4
Nombre d'heures effectivement prestées	101	29.606		29.606	27.550
Frais de personnel	102	680.198		680.198	892.995

A la date de clôture de l'exercice	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
Nombre de travailleurs	105	19		19
Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	110	19		19
Contrat à durée déterminée	111			
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	112			
Contrat de remplacement	113			
Par sexe et niveau d'études				
Hommes	120	17		17
de niveau primaire	1200	6		6
de niveau secondaire	1201	9		9
de niveau supérieur non universitaire	1202	1		1
de niveau universitaire	1203	1		1
Femmes	121	2		2
de niveau primaire	1210	1		1
de niveau secondaire	1211			
de niveau supérieur non universitaire	1212	1		1
de niveau universitaire	1213			
Par catégorie professionnelle				
Personnel de direction	130			
Employés	134	19		19
Ouvriers	132			
Autres	133			

N°	BE 0882.474.326	A 12
----	-----------------	------

Tableau des mouvements du personnel au cours de l'exercice

Entrées

Nombre de travailleurs pour lesquels l'entreprise a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice

Sorties

Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
205	6		6
305		5	5

Renseignements sur les formations pour les travailleurs au cours de l'exercice

Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés

Nombre d'heures de formation suivies

Coût net pour l'entreprise

dont coût brut directement lié aux formations

dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs

dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)

Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés

Nombre d'heures de formation suivies

Coût net pour l'entreprise

Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés

Nombre d'heures de formation suivies

Coût net pour l'entreprise

Codes	Hommes	Codes	Femmes
5801		5811	
5802		5812	
5803		5813	
58031		58131	
58032		58132	
58033		58133	
5821		5831	
5822		5832	
5823		5833	
5841		5851	
5842		5852	
5843		5853	